

Le rôle du conseil d'administration dans la prise en compte des enjeux climatiques

Lundi 9 décembre 2019

Restitution des conclusions du groupe de travail IFA

Françoise Malrieu, présidente du groupe de travail

Hughes-Marie Aulanier, Carbone 4



Constat 1

Le sentiment d'urgence est partagé mais la mobilisation tarde, d'où un risque de perte d'opportunités

Constat 2

Toutes les parties prenantes exercent une pression, à des degrés divers. Le dialogue s'amorce avec les partenaires opérationnels.

Constat 3

Conscientes que toutes leurs fonctions seront affectées, les entreprises n'ont pas pour autant fixé systématiquement des objectifs de réduction de leurs émissions

Constat 4

Les enjeux climatiques : un point sur la cartographie des risques, pas encore une donnée intégrée à part entière dans la stratégie.

Constat 5

Les conseils d'administration sont encore insuffisamment, formés, informés, et sollicités

**ÉLABORATION DE
LA STRATÉGIE**

**ORGANISATION
DU CONSEIL ET
ENGAGEMENT
DU DIRIGEANT**

**CONVERGENCE
DES INTÉRÊTS**

**COMMUNICATION
ET PUBLICATION**

4 recommandations

AXE 1 : ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE

→ Veiller à ce que les enjeux climatiques soient au cœur de la définition et de l'implémentation de la stratégie de l'entreprise et s'assurer que le management prend les dispositions nécessaires pour :

- **Déployer une mesure des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes.**
- **Identifier les risques et les opportunités pour les activités de l'entreprise et les transitions associées via une analyse prospective.**
- **Adopter une trajectoire de réduction de l'empreinte et d'atténuation des risques de transition** en ligne avec l'Accord de Paris, en assurer le suivi et traiter de manière responsable le sujet des actifs à céder.
- **Intégrer la dimension climat dans l'ensemble des décisions-clés de l'entreprise** (innovation, choix technologiques, investissements, ...).
- **Veiller à l'allocation de ressources humaines et financières vers la recherche de solutions nouvelles.**

AXE 2 : ORGANISATION DU CONSEIL ET ENGAGEMENT DU DIRIGEANT

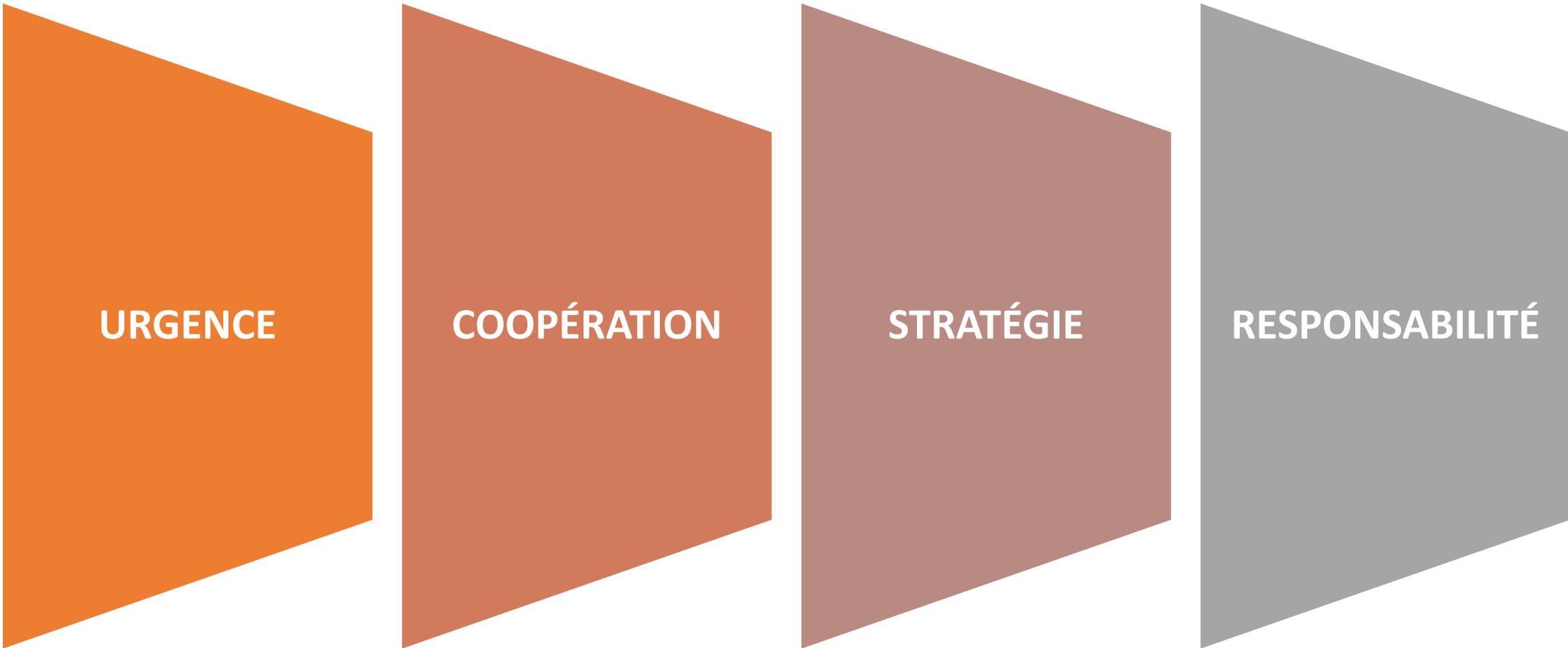
- Structurer le fonctionnement du conseil afin de s'assurer que le sujet climat est traité au niveau de priorité
- **Mettre à l'agenda du conseil**, sous la responsabilité d'un membre du comex, les enjeux climat tous les ans a minima aux titres de la stratégie et de la gestion des risques.
 - **Organiser la mise à jour permanente des connaissances des membres du conseil sur ces enjeux** : processus de formation, interventions d'experts, mise à jour de l'actualité réglementaire, etc.
 - Assigner la **supervision du sujet climatique à l'un des comités du conseil** sans nécessairement créer un comité

AXE 3 : CONVERGENCE DES INTÉRÊTS

- **Devant la complexité et l'ampleur des enjeux, veiller à ce que les intérêts de l'entreprise prennent bien en considération ceux de ses parties prenantes**
- **Veiller à ce que soit assurée l'adaptation des compétences des salariés à la transformation.**
 - **Inciter l'entreprise à entrer dans des coopérations avec tous les acteurs de sa chaîne de valeur et à contribuer à l'accélération de la transformation bas-carbone des filières.**
 - **Introduire dans la rémunération variable des dirigeants une incitation à la performance climatique mesurée selon des critères spécifiques et quantifiables**

AXE 4 : COMMUNICATION ET PUBLICATION

- Être attentif à la communication de l'entreprise sur les enjeux liés au changement climatique
- Veiller à ce que le **reporting et de la communication sur les enjeux climatiques**, en lien avec les recommandations de la TCFD (gouvernance, stratégie, risques, métriques) et avec les obligations de l'Article 173 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, soit soumise à une exigence de pertinence et de qualité.
 - Favoriser la **communication entre les parties prenantes et le conseil d'administration** sur l'explication du rôle de ce dernier dans la prise en compte des enjeux climatiques.



URGENCE

COOPÉRATION

STRATÉGIE

RESPONSABILITÉ